

*Questions orales*

sonne en fonction de son sexe ou de la couleur de sa peau. Le gouvernement veut payer les gens différemment selon la région du pays où ils vivent. Cela est tout aussi répréhensible et discriminatoire.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans quelques semaines, ce sera la saison du homard et, par suite de cette grève que le gouvernement aurait facilement pu éviter, des milliers de pêcheurs sortiront dans l'Atlantique, probablement au pire moment de l'année, sans la pleine protection de la Garde côtière et des navires de patrouille des pêches. Le ministre va-t-il finalement joindre le geste à la parole et accorder tout de suite la parité salariale aux travailleurs de la côte est? Ou bien va-t-il attendre qu'il y ait des accidents et des morts en mer pour reprendre ses esprits et signer une convention équitable avec ces travailleurs?

**M. de Cotret:** Monsieur le Président, je ne peux qu'assurer à mes collègues d'en face et à tous les Canadiens que nous sommes très conscients des questions de sécurité. Nous avons établi tous les plans d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens pendant ce conflit de travail.

Une fois de plus, j'invite avec insistance les syndicats à revenir à la table de négociation et à discuter sérieusement, afin qu'il nous soit possible de régler cette question une fois pour toutes.

\* \* \*

**LES DROITS DE L'ENFANT**

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Canada adhère à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui sera adoptée aujourd'hui, mais nous violons cette convention ici même, au Canada. Chaque mois, plus de 150 000 enfants font la queue devant les banques d'alimentation institutionnalisées. C'est une honte nationale. C'est immoral.

Que font le vice-premier ministre et le gouvernement pour éliminer la faim chez les enfants au Canada?

[Français]

**Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, évidemment, tous les députés de la Chambre sont très concernés par le problème de la pauvreté des enfants au Canada. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà, dans des déclarations précédentes, fait état de ce que le gouvernement fait pour essayer de régler, avec l'aide des provinces, la question de la pauvreté chez les enfants. Et, pour les enfants qui ont faim, les provinces ont des programmes. Avec le Programme d'assistance publique du Canada, nous pouvons les aider, mais, encore une fois, nous sommes très concernés par cela et je suis certaine que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

pourrait répondre plus précisément une autre fois, monsieur le Président.

[Traduction]

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, notre gouvernement a une responsabilité à cet égard et il a signé une entente à cet effet avec les Nations Unies. Nous négligeons nos devoirs à ce chapitre. Il va sans dire que les mesures gouvernementales sont inopérantes lorsque des centaines de milliers d'enfants affamés doivent s'adresser à des banques d'alimentation. Ce qu'il nous faut, ce sont des logements à prix abordables en plus grand nombre, un minimum vital plus élevé et des revenus qui dépassent le seuil de la pauvreté.

En tant que ministre de premier plan du gouvernement, le vice-premier ministre s'attaquera-t-il à ce problème en priorité au cours de l'année qui vient? Augmentera-t-il les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants et prendra-t-il d'autres mesures pour faire disparaître la pauvreté chez les enfants?

Nous l'avons fait pour les personnes âgées. Nous avons presque éliminé la pauvreté. Pourquoi ne pourrions-nous pas accorder la priorité aux enfants l'an prochain?

[Français]

**Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, depuis 1984, le gouvernement a adopté des mesures qui, sans être parfaites, sont quand même là. Par exemple, nous avons doublé le crédit d'impôt pour enfants, qui est passé de 367 \$ à 565 \$ par enfant en 1989. Le crédit remboursable sur la taxe de vente a été adopté en 1986 pour aider les familles à faible revenu, et 850 000 Canadiens ont été rayés du rôle d'imposition grâce à la réforme. Et avec le programme d'initiative sur la garde des enfants qui doit faire l'objet d'autres discussions ici, à la Chambre, nous avons augmenté le crédit d'impôt pour la garde des enfants. Évidemment, ce n'est pas parfait, j'en conviens, mais compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles nous faisons face, c'est quand même mieux que ce que le gouvernement précédent a fait, monsieur le Président.